

# [Jeu concours 24H du Mans 2015]

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

[Top Drive Services]

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 452 336 399  
dont le siège social est situé au **Zac St Antoine, 11 Rue des Lauriers. 34130 Saint-Aunès**

Organise du **22/05/2015** au **05/06/2015** un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « [Jeu  
Concours 24H du Mans 2015] » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans (Le premier lot ne pouvant être gagné par une personne mineur), disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: **France, Belgique, Suisse**, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité

La participation au jeu s'effectue en **remplissant le formulaire de renseignements puis en répondant aux quatre questions posées sur l'application « Jeu 24H du Mans 2015 » sur la page Facebook TDS Racing : <https://www.facebook.com/TDSRacing>**

Le participant réalise un « score » allant de 1/4 à 4/4 en fonction de ses réponses.  
Puis, chaque ami invité à son tour au jeu permet d'augmenter le score du participant d'un point.

A la fin du jeu, le classement sera établi en fonction du score TOTAL des participants.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

**14** gagnants seront désignés en fonction de leur classement au jeu dans les **2** jours suivant la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés dans les **2** jours suivant la clôture du jeu par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de **15** jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Les gagnants doivent confirmer leurs coordonnées postales dans un délai de 15 jours.

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants en fonction de leur classement. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- **1<sup>er</sup> lot : Première Place : Valeur Inestimable !**

**Une journée d'exception à l'intérieur de l'écurie TDS Racing**

La journée du Samedi 13 Juin 2015 à l'intérieur de l'écurie TDS Racing (de 10h à 22h)

Le samedi, c'est LA journée du départ de la course avec la pression qui monte petit à petit. Vous serez spectateur privilégié dans le box Thiriet by TDS Racing et vous pourrez vibrer au rythme de la plus grande course d'endurance au monde.

Cette journée d'exception comprendra :

- Visite guidée du paddock

- Visite guidée des différentes structures de TDS Racing
- Visite guidée des stands
- Visite guidée et accès au box TDS Racing
- Rencontre avec les pilotes LMP2 Thiriet by TDS Racing (Pierre Thiriet, Ludovic Badey, Tristan Gommendy)
- Immersion totale au sein de l'écurie lors de la première journée de course (Départ à 15h00)
- Une Interview avec Endurance-Info
- La prise en charge des repas pour le Midi et le Soir.
- Des goodies de l'équipe TDS Racing (Casquette, Polo... liste non exhaustive)
- et d'autres surprises.

- **2<sup>ème</sup> lot : Deuxième position : Valeur 350€**

Paire de gants portée lors de la course des 24H du Mans 2015 et signée + Modèle miniature de collection S4223 Ligier JS P2 - Nissan n.46 6th & 2nd LMP2 Le Mans 2014 Thiriet By TDS Racing P. Thiriet - L. Badey - T. Gommendy

#### **LOT EXCLUSIF !**

- Une paire de gants portée et signée pendant la course des 24H du Mans 2015 par un de nos pilotes.
- un Modèle miniature de collection S4223 Ligier JS P2 - Nissan n.46 6th & 2nd LMP2 Le Mans 2014 Thiriet By TDS Racing P. Thiriet - L. Badey - T. Gommendy

- **3<sup>ème</sup> lot : Troisième et Quatrième Position : Valeur 300€**

Paire de gants portée lors de la course des 24H du Mans 2015 et signée

#### **LOT EXCLUSIF !**

- Une paire de gants portée et signée pendant la course des 24H du Mans 2015 par un de nos pilotes.

- **4<sup>ème</sup> lot : du 5<sup>ème</sup> au 14<sup>ème</sup> : Valeur 25€**

**Casquette Thiriet by TDS Racing signée par nos pilotes P. Thiriet - L. Badey - T. Gommendy**

---

Les frais de "trajet" pour se rendre et repartir du Circuit des 24H du Mans sont à la charge du gagnant.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En

cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS**

Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants  
En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## **ARTICLE 8 – Utilisation des données personnelles des participants**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par Top Drive Services pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à Top Drive Services dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent Top Drive Service à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à Top Drive Services dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.